

charte **OBIZ CONFIANCE**

Obiz développe un réseau de partenaires appelés Obiz Partners qui proposent des réductions aux personnes bénéficiant d'un programme de réduction Obiz Pass. Ce service de mise en relation avec des clients potentiels est rendu gracieusement à ces derniers en contrepartie d'un engagement sur les prix et sur la qualité.

La présente charte définit les règles d'usage du site pour **garantir à chacun de ses utilisateurs le plus haut niveau de service et en assurer la pérennité.**

Principe n°1 : Les porteurs d'Obiz Pass doivent bénéficier de tarifs différenciants en garantissant des conditions d'accueil élevées.

Les bénéficiaires d'Obiz Pass sont des personnes qui possèdent soit une carte logotée Obiz, soit une application mobile reprenant les éléments d'une carte Obiz.

Tout au long de sa présence sur le site, l'Obiz Partner a obligation de réserver une offre sur au moins une de leurs activités aux porteurs d'Obiz Pass. Cette offre est visible sur la fiche partenaire mise gracieusement à sa disposition pour annoncer son actualité et ses offres en temps réel (après modération).

Selon son choix, l'Obiz Partner choisit de mettre en avant soit toutes ses activités, soit au minimum une seule activité. Il n'a pas obligation à réserver des avantages pour l'ensemble de ses prestations.

Pour la ou les activité(s) mise(s) en avant, l'Obiz Partner réserve aux Obiz Pass une offre plus avantageuse que celle réservée au grand public (hors celle réservée à son propre personnel).

L'Obiz Partner s'engage à accueillir les clients Obiz Pass avec des **conditions d'accueil strictement identiques à celles des clients plein tarif pour la même prestation.**

L'Obiz Partner s'engage à n'appliquer le tarif Obiz Pass que sur présentation d'une carte valide et donnant accès à ce tarif. Dans le cas d'une application sur téléphone, il veille à contrôler les éléments classiques de la carte et à l'exactitude des informations date et heure figurant sur l'application.

En cas de doute, il s'engage à consulter Obiz. L'acceptation de carte périmée est un motif d'exclusion du réseau.

Principe n°2 : Les prix pratiqués sur Obiz doivent être sincères et transparents.

L'Obiz Partner s'engage à avoir une cohérence entre les tarifs qu'il pratique au quotidien et les prix de référence qu'il utilise pour ses offres sur Obiz.

Il est entendu que la grille de prix tarifaire « plein tarif » servant à calculer les offres est celle de la structure à la date de présence sur le site. Par grille tarifaire, on entend tout document papier ou électronique, site internet édité par la structure pour communiquer ses tarifs au grand public.

Les offres formulées doivent être claires et compréhensibles.

Le tarif qui fait foi avec un porteur d'Obiz Pass est celui qui figure sur le site au moment de la prise de contact directe entre le Partner et le consommateur.

Principe n°3 : Les Partners restent maîtres et responsables du contenu de leur page, de leur offre et de leur fréquentation.

Les offres formulées par l'Obiz Partner ne l'engagent pas sur la durée. A tout moment, ils peuvent moduler le contenu, la valeur, ... de leur offre quand il le souhaite en accédant à son espace réservé sur le site. Au cas où l'attractivité d'une offre pourrait poser des problèmes d'affluence mal maîtrisée, la mention « sur rendez-vous » devra être faite. Dès que le Partner a atteint son objectif commercial ou son taux de remplissage maximal, il est invité à faire revenir son offre à un taux normal et à n'enlever la mention « sur rendez-vous » que quand il est certain d'assurer le service d'accueil dans de bonnes conditions.

charte **OBIZ CONFIANCE**

Principe n°4 : Chaque Partner est dépositaire de l'image du réseau.

Le principe d'Obiz lie étroitement l'image du site avec celle de ses Partners. Chaque Partner est donc invité à respecter une stricte neutralité religieuse, politique ou philosophique dans son activité.

De même, en raison de sa grande ouverture, aucune activité au contenu susceptible de choquer de jeunes publics ne pourra être mise en avant sur le site. Il en va de même pour celle qui ne se pratiquerait pas dans un cadre légal.

Obiz s'inscrit pleinement dans la lutte contre les dérives sectaires. A ce titre, elle observe avec attention les préconisations de la MIVILUDES en la matière et peut estimer unilatéralement de mettre un terme à un prestataire pouvant porter atteinte au réseau.

Principe n°5 : Le modérateur d'Obiz est le garant de la réputation du site et donc de celles des Partners qui y sont présents. Il veille donc au respect des règles éthiques et commerciales précédemment citées et ceci dans l'intérêt général de l'ensemble des Obiz Partners.

En cas de besoin, il peut prendre contact direct avec le Partner avant de permettre la publication d'une offre particulière.

Sans en modifier le sens, il a la liberté d'apporter des modifications de forme mineures (syntaxe, orthographe) aux publications sans avoir à en avertir le Partner. En particulier, il peut réduire le montant de la réduction réservée mais ne peut l'augmenter.

Tout manquement grave ou récurrent aux principes cités dans cette charte, tout refus de l'appliquer peut donner lieu à l'exclusion définitive du service sans aucune rétrocession au titre d'un quelconque préjudice.

La présente charte peut être modifiée suite à un événement particulier. Obiz s'engage alors à en avertir l'ensemble de ses signataires qui pourront, en cas de désaccord, se retirer librement du service.

Principe n°6 : Il est de l'intérêt des Obiz Partner et d'Obiz de mettre leur communication en synergie mais les entités restent juridiquement indépendantes.

Suivant les modalités définies par les CGU du site, Obiz Partners et Obiz sont autorisés à communiquer sur leur lien d'appartenance au réseau Obiz. A ce titre, ils peuvent utiliser les logos, images extraites du site pour leur communication. Ils sont également autorisés à afficher leur appartenance au réseau Obiz.

Pour autant, ce droit prend fin avec celle de la mise en ligne sur le site et il n'y a aucun lien juridique entre les structures autres que celui défini dans les CGU du site.

Principe n°7 : La présence sur le site implique une adhésion pleine et entière aux principes de cette charte et aux intérêts d'Obiz.

Obiz se réserve le droit de procéder à des contrôles de l'application de cette charte par un principe de client mystère pour contrôler que les normes d'accueil et de vérification des Obiz Pass sont bien respectées. La validation par email d'une fiche Obiz.